

SEPHORA

Société Anonyme au capital de 78.256.500 euros
Siège social 65 avenue Edouard Vaillant - 92100 Boulogne-Billancourt
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

22 NOV. 2011

DEPOT N°

36647

Le jeudi 20 octobre 2011, à 11 heures,

les Administrateurs de la société **SEPHORA** se sont réunis, au siège social, sur convocation de leur Président.

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE EN ENTRANT EN SEANCE

M. Christopher de LAPUENTE	Président et Directeur Général
Mme Marie-Christine MARCHIVES	Administrateur
M. Patrice DUQUENNOY	Administrateur
Mme Isabelle HAENGGI	Représentante du Comité d'Entreprise
Mme Jenny URBINA	Représentante du Comité d'Entreprise
Mme Patricia PIGANEAU	Représentante du Comité d'Entreprise

SONT REPRESENTES

M. Pierre LETZELTER, Administrateur, est dûment représenté par Mme Marie-Christine MARCHIVES.

M. Jean-Jacques GUIONY, représentant permanent de la société LVMH FASHION GROUP, est dûment représenté par M. Patrice DUQUENNOY

M. Antonio BELLONI, Administrateur, est dûment représenté par M. Christopher de LAPUENTE.

ASSISTE EGALEMENT A LA REUNION

Mme Isabelle EBERHARDT

Secrétaire de séance.

La séance est présidée par Monsieur Christopher de LAPUENTE, Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil, réunissant la moitié au moins des administrateurs en exercice peut valablement délibérer

(.)

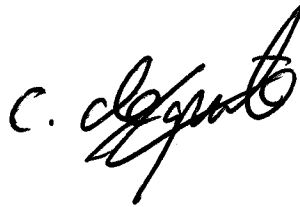
NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur proposition du Président Directeur Général et conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, avec effet à compter du 10 novembre 2011, Monsieur Antonio BELLONI, lequel a déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat.

L'étendue des pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué sera identique à celle des pouvoirs du Directeur Général.

Le Conseil confère tous pouvoirs à Mme Isabelle EBERHARDT à l'effet d'effectuer auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre toutes les formalités légales consécutives à cette nomination.

(.)



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
PAR LE PRESIDENT**

